



Table de concertation pour
l'intégration des enfants handicapés
dans les services de garde de l'Estrie.

MOT DE LA RESPONSABLE DE LA TABLE

C'est avec fierté que les membres de la Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie vous présentent la deuxième édition du bulletin « Une place pour toi aussi ». Le travail collectif constitue un levier important pour la réussite de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde. Par le biais de ce Bulletin, la Table souhaite informer et promouvoir la collaboration entre les parents, le personnel des milieux de garde et les différents intervenants du réseau.

La Table regroupe plusieurs partenaires ayant à cœur l'intégration : le CRDITED Estrie, le Centre de réadaptation Estrie (CRE), l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, le Regroupement des Centres de la Petite Enfance des Cantons de l'Est (RCPECE), le CPE l'Enfantillage, le CPE le Bilboquet, Le Regroupement des organismes de promotion de l'Estrie (ROP Estrie), l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ), les Centres de Santé et de services sociaux (CSSS) et le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Merci à tous et bonne lecture

Sabrina Bachelletie

Rôles et mandats de la Table :

- Faciliter l'action concertée des partenaires en vue de favoriser l'accès, l'intégration et le maintien en service de garde des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers.
- Partager l'expertise, échanger de l'information et la diffuser.
- Analyser les situations problématiques, identifier les besoins et proposer des solutions.
- Jouer un rôle consultatif et émettre des avis.
- Promouvoir l'intégration des enfants handicapés en service de garde.

Des nouvelles du MSSS

En novembre 2011, la ministre Dominique Vien annonçait le début des travaux pour la réalisation du bilan du plan d'action TED *Un geste porteur d'avenir*. C'est monsieur Michel Langlais, connu pour son expertise de plusieurs années en déficience intellectuelle et en TED qui a été nommé pour réaliser ce mandat. La démarche permettra de circonscrire les enjeux actuels, comme, la reconnaissance précoce des enfants ayant un trouble envahissant du développement et l'identification de nouvelles avenues afin d'élaborer un prochain plan d'action pour les personnes ayant un TED et leurs proches.



Un accompagnement approprié... en toute efficacité

L'accompagnatrice : un appui et un lien favorables à l'intégration

L'intégration d'un enfant à besoins particuliers dans un service de garde nécessite souvent un accompagnement individualisé. L'accompagnatrice désignée contribue grandement à la réussite de l'intégration de l'enfant. Toutefois, son rôle demeure parfois imprécis et ambigu. La Table de concertation de l'Estrie a

réfléchi au rôle et aux responsabilités de l'accompagnatrice et vous propose des pistes pour que ce soutien puisse favoriser l'intégration et la participation sociale de l'enfant dans le milieu de garde. Vous trouverez le guide sur l'accompagnement sur le site web du RCPECE en cliquant **ici**.

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Adoptée en 2009, la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (APE) vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées au cours des 10 prochaines années. Elle cible 13 résultats à atteindre, lesquels sont liés à l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées, à une réponse complète de leurs besoins essentiels et à la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Des moyens pour parvenir à atteindre ces visées sont regroupés dans un premier plan global de mise en œuvre (PGMO). Celui-ci comporte plus de 400 engagements pris par 28 ministères et organismes gouvernementaux. Entre autres, le MFA y a inscrit certains engagements ayant notamment pour objectif d'améliorer le soutien à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Il est possible de consulter la version complète de la politique APE en cliquant **ici** et celle du PGMO en cliquant **ici**.

Témoignage d'une famille

Comme parents nous avons pris la décision d'envoyer notre enfant au CPE. Nous l'avons inscrit sur la liste d'attente centralisée, BILA, en stipulant qu'il avait des besoins particuliers.

Avant son entrée au CPE, avec l'aide de la directrice et de la travailleuse sociale, nous avons établi un plan d'intégration tout en douceur et selon les besoins de notre enfant pour qu'il ne soit pas trop déstabilisé. Nous avons commencé par quelques heures d'intégration, et nous avons augmenté peu à peu le temps. Il a trouvé ça difficile au début mais il s'est bien adapté. Après quelques semaines, il était attendu par ses amis.

Pour ma part, je peux dire que nous avons été choyés parce que toutes les personnes du CPE L'enfantillage avec qui nous avons travaillées ont été merveilleuses avec nous. Je veux aussi dire un gros merci à toutes les éducatrices qui se sont occupées de notre petit Nathan.

Mille mercis!

Nathalie Bertrand et Mathieu Lanciaux
parents de Nathan

Point d'information sur l'allocation offerte par le MFA pour l'intégration des enfants handicapés dans un service de garde.

Saviez-vous que lorsque le diagnostic, chez un jeune enfant, n'est pas établi ou disponible, les règles budgétaires prévoient à cet effet : « Aux fins de l'allocation, on définit l'enfant handicapé comme un enfant vivant avec une déficience et des incapacités significatives et persistantes, qui fait face à des obstacles dans

sa démarche d'intégration chez un prestataire de service de garde et dont les incapacités ont été attestées par un professionnel reconnu. » Règles budgétaires 2010-2011 page 35. En fait, le rapport du professionnel doit affirmer et signer que l'enfant vit avec des incapacités significatives et persistantes, et de ce fait, fait face à des obstacles pour son intégration dans le service de garde.



Références intéressantes

Ensemble dans la ronde en services de garde éducatif; réussir l'intégration des enfants handicapés (2010)

Ministère de la Famille et des Aînés, les publications du Québec, Collection Petite Enfance, 119 pages.

Guide de la collection Petite enfance qui vise à promouvoir et à faciliter l'intégration des enfants handicapés en milieu de garde. Il propose des interventions adaptées et des outils concrets pour répondre aux besoins de ces enfants.

Vente et distribution : 1-800-463-2100

Pour le commander en ligne, cliquez **ici**.

L'Abécédaire fait des petits (2009)

Guides, politiques et procédures pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans les services de garde.

Guide réalisé par le BC Fleurimont. Pour le commander, communiquez au BC Fleurimont avec Lucie Dorval au 819 346-1944, poste 29.

[Soutien pour les enfants ayant un handicap \(à la famille et au milieu de garde\)](#)

[Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons-de-l'Est \(RCPECE\)](#)

[Ministère de la Famille et des Aînés](#)

[Office des personnes handicapées du Québec](#)

[Une place pour toi aussi \(Bulletin n°1\)](#)

Rédaction des textes : Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de l'Estrie

Graphisme et mise en page : Agence de la santé et des services sociaux

